

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie du Domaine Inc.		Date d'inspection Le 08 décembre 2025	
Nom de l'établissement Garderie du Domaine Inc.		Numéro de permis 2014736	
Adresse 100 avenue Fraser Edmundston NB E3V 1Z8		Numéro de téléphone (506) 735-1619	
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 56		Âges des enfants NOURRISSONS PRÉScolaire
Personnel SGE Pascale Dumont-Levesque	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	05 déc. 2025	08 déc. 2025
Commentaires: La lacune est maintenant conforme. Reçu conformité par courriel.			

Commentaires généraux
Aucune visite à l'établissement.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque
Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 08 décembre 2025

Date

original signé par
Linda Tardif
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 08 décembre 2025

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"